Siège Social
SYVEDAC
9, rue Francis de Pressensé
14460 COLOMBELLES
Tél. : 02 31 28 40 03

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 11 mars 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le mardi dix-huit mars à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : 97
Nombre de membres présents : **62**

Etaient présents :

⇨ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : Mme BARILLON - Mme BONAMY - M. BOURGUIGNON - M. CHRETIEN - Mme COUE DA SILVA - M. COUTANCEAU - M. DIVIER - M. DUTHILLEUL - M. FLAUST - M. GOUTTE - M. GUENNOC - M. GUIDI - M. JOBEY - M. LANGLOIS - M. LE LAN - Mme LEGRAND - M. LIZORET - M. MATA - M. POTTIER - M. PRIEUX - M. RAVENEL - M. ROBERT - Mme SASSIER - M. SIMAR - M. VINCENT - M. WILLAUME

↳ Délégués suppléants : M. BONNE - M. CHAPERON - Mme LEFEVRE - M. RENARD - M. VARIN.

⇨ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. BRIARD - M. COOL - M. DESHAYES - M. GALLIER - Mme REVERT - M. TISSIER - M. VIGAN.

↳ Délégués suppléants : M. BENARD.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégué titulaire : M. BOSSARD – M. DELAHAYE – M. GAUQUELIN - M. LENEZ.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20250318-20250318_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2025
Affichage : 25/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE - Mme DUBOS – M. GERMAIN - Mme GRANA – Mme LELIEVRE - M. PAZ.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

↳ Délégués titulaires : M. DENOYELLE - M. MAUGER.

↳ Délégués suppléants : M. MALAQUIN.

⇨ **SMICTOM DE LA BRUYERE**

↳ Délégués titulaires : Mme FIEFFÉ.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE**

↳ Délégués titulaires : M. ALIMECK – M. BLAIS – M. DEWAELE – M. GUILLEMOT – M. LE BRET – M. LEBRETON.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**

↳ Délégués titulaires : M. GUILLEMETTE - Mme LONCLE – M. PESQUEREL.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

⇨ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. ADAM – M. BAIL – M. BERNARD – Mme BURGAT – M. DEGOULET – M. DESVAGES – M. DIOUF – Mme LAMY - M. LECERF – M. LESELLIER – M. LOUVEL – M. MATHON - M. MONTONI – Mme RIBALTA – M. RIVOIRE – M. SIX.

⇨ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE – M. GILAIN – M. GUILLOT – M. MARIE – M. RZEPECKI - Mme WASSNER.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

↳ Délégués titulaires : Mme BLANCHER - M. GOBÉ.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**

↳ Délégués titulaires : M. OUIN.

Etaient absents (délégués titulaires) :

⇨ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**

↳ Délégués titulaires : M. BERTHAUX – M. ESCACH – Mme FIQUET – M. GOBERT – M. LANDEMAINE – M. MARIE – M. PINTHIER – M. RENOUF – M. SÉRÉE – Mme THOMAS – Mme WEYANT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20250318-20250318_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2025
Affichage : 25/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

SYVEDAC
SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise
9 rue Francis de Pressensé • 14460 Colombelles
Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org
www.syvedac.org

⇨ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**

↳ Délégués titulaires : Mme LAMY – M. LOUIS.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**

↳ Délégués titulaires : M. DUPONT-FEDERICI.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**

↳ Délégués titulaires : M. HILBÉ.

⇨ **SMICTOM DE LA BRUYERE**

↳ Délégués titulaires : M. VALENTIN.

⇨ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES**

↳ Délégués titulaires : M. AMILCAR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20250318-20250318_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2025
Affichage : 25/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

SYVEDAC
SYndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise
9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles
Tél. : 02 31 28 40 03 • **contact@syvedac.org**
www.syvedac.org

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2025/04

REACTIF CONSULTANTS
LOGICIEL DEFI ZERO DECHET

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité syndical en date du 8 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Président ;

VU le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2024/2030 que porte le SYVEDAC pour agir en faveur de la réduction des déchets ;

VU l'axe 2 du PLPDMA « Communication et sensibilisation » dont l'action 5 s'intitule « Mettre en place des opérations emblématiques en mettant l'accent sur la diffusion et le suivi » et l'axe 7 « Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable » ;

CONSIDERANT l'obligation du Plan National de Prévention des Déchets de réduire de 15 % les Déchets Ménagers et Assimilés par habitant entre 2010 et 2030 ;

CONSIDERANT le succès de l'opération foyers témoins zéro déchet portée par le SYVEDAC en 2021 (375 foyers postulants) et la volonté de renouveler ce type d'opération régulièrement ;

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner le changement de comportement pour atteindre les objectifs de réduction du PLDPMA 2024/2030 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20250318-20250318_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2025
Affichage : 25/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

DECIDE

1. De signer un contrat portant sur l'installation, l'hébergement et la maintenance du logiciel Défi zéro déchet avec la société :

   REACTIF Consultants
   22 rue Jules Gratry – 59 250 Halluin

   Pour un montant total pour l'année 2025 de **8 185,00 € HT**, soit 9 822,00 € TTC.

   Dans le cadre du présent contrat, le Titulaire sera chargé notamment de :

   - **Installer et configurer** une instance privée de la plateforme familleszerodechet.fr pour le SYVEDAC ;
   - **Adapter graphiquement** l'application à la charte du SYVEDAC ;
   - **Former les équipes** à l'utilisation de l'interface ;
   - **Héberger, fournir la maintenance et l'assistance** sur l'année 2025 (renouvelable annuellement).

   Pour les années suivantes 2026 et 2027, le montant annuel sera de **3 260 € HT**, soumis à une révision annuelle des prix.

2. D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait, en un seul exemplaire original
A Colombelles, le : 3/03/2025

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20250318-20250318_09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/03/2025
Affichage : 25/03/2025
Pour l'autorité compétente par délégation